

PROGRAMME DE MISE AUX NORMES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

Avez-vous une installation visée par le programme?

- 1. Qui n'est pas liée par un contrat d'entretien provenant d'une entreprise certifiée (PremierTech, Bionest, Hydro-Kinetic, etc.).
- 2. Qui a plus de 20 ans
- 3. Qui a fait l'objet d'un permis municipal

Vous êtes visé par le programme de mise aux normes des installations septiques

Vous n'êtes pas visé par le Programme de mise aux normes des installations septiques

Voulez-vous éviter l'inspection et les frais de celle-ci?

- 1. Parce que vous savez que votre installation septique n'est pas conforme
- 2. Parce que vous voulez la changer, de toute façon

Vous êtes exclu du Programme

Production d'un certificat de conformité daté après 2004

Votre installation sera inspectée et des frais de 600\$ seront à payer dans les 30 jours

- À prévoir sans faute:
- 1. Accès à la fosse
 - 2. Accès électrique
 - 3. Accès à l'eau

Signature d'une lettre d'engagement à mettre vos installations aux normes

Inspections des installations septiques

Communication des résultats et de la marche à suivre

Demande de permis d'installation d'un système septique auprès de la Municipalité

Voulez-vous bénéficier du financement municipal?

Le versement se fera après la transmission du certificat de conformité de l'installation septique

Le remboursement du financement se fera selon les termes du règlement d'emprunt

Faire une demande avant:
 15/11/24 pour les travaux en 2025
 15/11/25 pour les travaux en 2026

Contrat avec une firme d'ingénierie pour une étude des sols, la production de plans et devis et un certificat de conformité de l'installation

Construction de l'installation septique par un entrepreneur

Construction de l'installation par un entrepreneur et émission d'un certificat de conformité par l'ingénieur

Paiement des factures